

COMMUNE DE NERNIER

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

EVACUATION DES EAUX PLUVIALES

Note explicative

Juin 2005

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. GENERALITE ET EVOLUTION DE L'URBANISATION	4
II. DESCRIPTION DE LA SITUATION EXISTANTE	4
III. DIAGNOSTIC	5
IV. DISPOSITIONS PROJETEES	7
V. CONCLUSION	7
VI. ANNEXES : PLAN DES RESEAUX	7

INTRODUCTION

Cette étude de zonage d'assainissement des eaux pluviales complète le zonage d'assainissement des eaux usées établi par ailleurs. Il correspond au travail réalisé dans le cadre de l'établissement des annexes sanitaires pour la révision du PLU de la commune.

Le zonage est une synthèse des différentes études réalisées à ce jour et décrites dans la suite du rapport. Il ne constitue pas un schéma directeur des eaux pluviales mais présente l'ensemble des interventions sur les réseaux existants pour satisfaire au bon écoulement des eaux de ruissellement jusqu'au lac.

L'aspect qualitatif n'est pas traité dans ce zonage compte tenu de l'occupation essentiellement pavillonnaire du territoire et d'un équipement pratiquement complet de réseau séparatif d'eaux usées.

Cependant, chaque implantation devra répondre aux exigences de la loi sur l'eau de 1992 et de son décret d'application n°73-743 concernant les rejets des eaux pluviales.

Les objectifs du présent Zonage d'assainissement des eaux pluviales sont de définir :

- ❖ Les zones où doivent être prises des mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols,
- ❖ Les zones où des installations sont nécessaires pour assurer la collecte, le stockage et le traitement éventuel des eaux de ruissellement.

Les préconisations détaillées dans le présent rapport devront faire l'objet, lorsque les travaux seront programmés, d'études de détails et de validation des hypothèses hydrauliques prises pour le dimensionnement des installations.

Ce zonage est un cadre global et général des enjeux de l'urbanisation sur l'évacuation des eaux pluviales et des orientations d'amélioration à entreprendre.